



MAIRIE DE YAOUNDÉ 1^{ER}

EXTORSION AUTOUR DE L'ATTRIBUTION DES NUMÉROS DE PORTIÈRE DES VÉHICULES

La CONAC vient de prendre en flagrant délit de corruption une sous-caissière en service la recette municipale de la Mairie de Yaoundé 1er. Elle exigeait et percevait une fausse taxe de 2000 FCFA pour tout numéro de portière attribué aux véhicules de transport urbain.



La recette municipale de la Mairie de Yaoundé 1er est sur la sellette. La CONAC vient de prendre en flagrant délit de corruption une sous-caissière en service dans cette structure. Elle exigeait et percevait, sur instructions verbales de sa hiérarchie déclare-t-elle, une fausse taxe de 2000 FCFA pour tout numéro de portière attribué aux véhicules de transport urbain. Mais, Madame le receveur municipal de la Mairie de Yaoundé 1er nie que sa collaboratrice lui verse l'argent collecté parallèlement à la vente des vignettes au titre de frais d'attribution de numéro de portière.

Le registre pour ces paiements illicites affiche plus d'un million de francs CFA perçu entre janvier et octobre 2019 et la pratique dure depuis des années.

L'infortunée et sa hiérarchie ont été dénoncées par un taximan. Le dénonciateur s'offusquait du paiement, sans quittance, d'une somme de 2000 F CFA pour un numéro qui devait

lui revenir de droit après l'achat de la vignette. Sa détermination a conduit la Recette Municipale à lui fournir une quittance pour un motif, qui n'a rien à voir avec les taxes afférentes aux activités de transport. Il a donc saisi la CONAC par son numéro vert le 1517.

Le Président de la CONAC a ordonné une Mission de vérification des allégations d'extorsion autour des numéros de portière à la Recette Municipale de Yaoundé 1er, le 21 octobre dernier. La Mission a mis à nu une pratique qui gangrène les recettes municipales de la ville de Yaoundé. Le Code Général des Impôts lui donne raison et conclut à un cas de concussion au détriment de particulier, de corruption et de mauvaise tenue de caisse.

La pratique a cours dans presque toutes les Recettes Municipales de la ville de Yaoundé, parfois à l'insu des Exécutifs Municipaux, pourtant habilités à créer une taxe quelconque en s'appuyant sur les textes en vi-

gueur. En effet, l'acquittement de l'impôt libérateur et de la taxe de stationnement pour tout nouveau véhicule à mettre en circulation à usage d'engin de transport commun urbain, donne droit à l'attribution d'un numéro de portière.

Mais dans les faits, ce numéro est attribué contre le paiement

sans quittance d'une somme 2000 FCFA dans les Recettes Municipales.

Aucun des chauffeurs ou opérateurs économiques du domaine du transport urbain que la CONAC a approché ne se souvient d'une attribution gratuite d'un numéro de portière.

HOW TO DENOUNCE CORRUPTION

What to denounce: Any act of corruption which you witness. Lay emphasis on the facts.

Who to denounce: Everybody involved in any act of corruption. Get his/her names, place of work and function. Describe what he/she does. You can decide to remain anonymous.

How to reach CONAC: Address your complaint to the Chairperson of CONAC and forward using the following means of communication.

- **Hotline: 1517 (calls are free of charge)**
- **Hand mail: Drop your denunciation at the Headquarters of the National Anti-Corruption Commission located at the Yaounde Conference Centre.**
- **Postal mail: Send to P.O. Box 33200 Yaounde**
- **Téléphone : 222 20 37 30 / 658262682 / 651649194**
- **Fax: 222 20 37 30**
- **Email: info@conac.cm**

The denunciation of corruption is a patriotic obligation and a civic responsibility.

LYCÉE DE NKOLNDONGO

UNE TENTATIVE DE D'EXTORSION DE FOND MISE À NU



La CONAC au Lycée de Nkolndongo.



Les parents d'élèves pendant une séance de travail organisé par la CONAC.

Les parents d'élèves du Lycée de Nkolndongo avaient décidé, en Assemblée Générale le 21 janvier 2019, de construire un bâtiment de quatre bureaux et huit salles de classe en consentant des frais d'APEE spéciaux sur une période de trois ans.

Le projet coûtant environ 100 millions de FCFA, une somme de 11200 F avait été décidée par élève en plus des 10 000 francs d'APEE classiques. Mais le 17 juillet 2019, alors que les travaux venaient à peine de commencer, le Conseil d'Etablissement décide de faire passer le montant arrêté par l'Association des parents d'Elèves et Enseignants de 11 200 à 13 000 F CFA. A la rentrée scolaire c'est ce montant qui est demandé aux élèves, sans explication.

La CONAC, saisie à travers son numéro vert le 15 17, a dépêché auprès des autorités du Lycée de Nkolndongo, une mission d'enquête au cours du mois d'octobre 2019 pour vérifier les faits et établir les responsabilités. Au terme de quatre séances de travail avec le Proviseur du Lycée, l'intendant, les membres du bureau de l'APEE, il ressort que 1800 francs sont perçus illégalement par élève. Le Lycée de Nkolndongo

ayant en moyenne un effectif de trois mille élèves, en trois ans, il y aura un trop perçu d'environ 16 millions 200 mille francs CFA dans la caisse des frais d'APEE spéciaux.

La perception de cette somme a immédiatement été suspendue. Les parents d'élèves, invités pour la restitution des mesures prises sur ordre de la Mission de la CONAC, se sont exprimés sur la question et sur d'autres préoccupations qui leur tenaient à cœur comme l'absence de communication au sein de la communauté éducative du lycée.

Sur l'objet de la dénonciation, le climat de suspicion qui a conduit au recours à la CONAC a été dissipé à la satisfaction des parents d'élèves

Il est clair que sur la base des frais de 11 200 francs, revenus en vigueur, au titre de frais d'APEE spéciaux, les 100 millions de financement du bâtiment R+1 ne souffre de rien au bout des trois ans que le lycée s'est donné pour apurer la dette du prestataire. Tant mieux aussi pour les acteurs comme les membres du nouveau bureau de l'APEE et le proviseur qui allaient, à terme payer pour les fautes de leurs prédécesseurs et qui se trouvent épargnés grâce à l'intervention de la CONAC.



Non à la corruption et à l'extorsion en milieu scolaire.

« ESPACE CONAC » SCHEDULE - 13MINS

TELEVISION VERSION

	Day of broadcast	Time of broadcast
CRTV	Wednesday	15:30 pm
	Thursday	15:30 pm
Canal 2 International	Monday	17:30 pm
	Thursday	17:00 pm

RADIO VERSION

CRTV Nat. Station	Monday	4:40 pm
-------------------	--------	---------

« ESPACE CONAC ALERT » - 6MINS

CRTV Télévision	Monday	9:00 am
	Wednesday	18:00 pm
CRTV Nat. Station	Tuesday	9:00 am
	Thursday	9:00 am

**«UN CAMEROUN SANS CORRUPTION COMMENCE PAR MOI»
JE DÉNONCE TOUT ACTE DE CORRUPTION À LA...CONAC**

USURPATION D'IDENTITÉ UN FAUX AGENT DE LA CONAC AUX ARRÊTS

L'usurpateur avait établi aux membres de son syndicat des cartes professionnelles qui les présentent comme des membres de la CONAC aux fins d'activités de prévention routière.



La CONAC déterminé à traquer les fausseurs.

Les membres du Syndicat national des Transporteurs par taxis, bus, autobus, moto bus, cars et camions du Cameroun (SYNTRATACAM) opéraient sur la route Yaoundé-Bertoua et dans la ville de Yaoundé. Leur domaine d'activités est la prévention routière, faite sous le label de la Commission Nationale Anti-Corruption (CONAC). La fin du parcours de ce syndicat commence le 29 octobre 2019. Ce jour-là, son coordonnateur, NDIAGUEYA KUETE Armand rentrait d'une journée de prévention routière en plein Yaoundé, au lieu dit Poste Centrale.

Sur son chemin, il s'arrête au ministère des Transports pour solliciter des nouvelles chasubles pour son activité. Le directeur des Transports routiers, Divine MBAMOME NKENDONG, qu'il est allé voir en compagnie d'autres membres d'organisations socio-professionnelles, a voulu savoir ce qui lui donne le droit de mener des activités de prévention routière. Il lui brandit alors une carte professionnelle frappée au verso de la mention "Membre de la CONAC" et du credo "Je m'engage à remplir les décisions et les actes pris par la CONAC et le SYNTRATACAM, à respecter son orientation et m'ac-

quitter régulièrement de mes devoirs".

Connaissant les documents d'identification des agents de la CONAC en situation de travail, le directeur des Transports routiers a retenu toutes ses pièces officielles et a saisi la CONAC. Le lendemain, le coordonnateur du SYNTRATACAM a été convoqué au siège de la CONAC. Ce dernier n'a pas pu justifier les rapports contractuels entre la CONAC et son syndicat.

Pour NDIAGUEYA KUETE Armand, le nom de la CONAC lui facilitait l'exercice d'une activité d'intérêt général mais qui permettait aux membres du syndicat de bénéficier des largesses de certains usagers de la route auxquels ils rappelaient l'importance d'être en règle, d'avoir une boîte à pharmacie, de matériel de signalisation, d'enfiler sa ceinture de sécurité, etc. une activité interdite aux organisations socio-professionnelles lorsqu'elle est menée sans l'encadrement du ministère des Transports et exposée à la corruption.

C'était donc une autre atteinte à la réputation de la CONAC. Le mis en cause a été gardé à vue et puis déferé au parquet.

COMMENT DENONCER UN ACTE DE CORRUPTION

Que dénoncer? Tout acte de corruption en mettant l'accent sur les faits.

Qui peut-on dénoncer? Toute personne impliquée dans un acte de corruption.

Comment dénoncer ? Indiquer les noms, prénoms, lieu de service et fonction de la personne dénoncée. Décrire l'acte posé. Il est possible de faire une dénonciation anonyme.

Comment contacter la CONAC ? On peut, par une requête, saisir Monsieur le Président de la CONAC par l'une des voies suivantes:

- **Ligne verte : 1517 (les appels sont gratuits)**
- **Courrier : Déposer la dénonciation au siège de la CONAC sis au Palais des Congrès de Yaoundé.**
- **Boîte Postale : B.P. 33200 Yaoundé.**
- **Téléphone : 222 20 37 30 / 658262682 / 651649194**
- **Fax : 222 20 37 30**
- **Email : info@conac.cm**

En dénonçant la corruption, vous contribuez à la construction d'un Cameroun uni, fort et prospère.

PROGRAMME DE DIFFUSION D'« ESPACE CONAC » - 13MN

VERSION TÉLÉVISÉE

	Jour de diffusion	Heure de diffusion
CRTV	Mercredi	15h30
	Jeudi	15h30
Canal 2 International	Lundi	18h30
	Jeudi	15h00

VERSION RADIO

CRTV Poste National	Lundi	16H40
---------------------	-------	-------

PROGRAMME DE DIFFUSION D'« ESPACE CONAC ALERTE » - 6MN

CRTV Télévision	Lundi	09h00
	Mercredi	18h00
CRTV Poste National	Mardi	09h00
	Jeudi	09h00

DIS « NON » A LA CORRUPTION, CHAQUE « NON » COMPTE

Présidence de la République
Commission Nationale Anti-Corruption



CONAC



Presidency of the Republic
National Anti-Corruption Commission

La Commission Nationale Anti-Corruption (CONAC) est l'organe central de lutte contre la corruption au Cameroun. Créée en 2006, elle a pour mission principale de contribuer à la lutte contre la corruption. A travers ses actions de prévention, d'éducation, de communication et d'investigation. L'Institution a réussi à inscrire la lutte contre la corruption dans la conscience collective des Camerounais. Cependant, la bataille est loin d'être gagnée. Le plus grand défi de la CONAC reste à faire du Cameroun un pays où l'intégrité sera le maître-mot pour tous les citoyens, l'intégrité étant l'arme fatale contre la corruption.

Le Cameroun deviendra ainsi un pays fort, prospère et émergent. C'est la vision du Chef de l'Etat, Son Excellence Paul BIYA, engagé dans la préservation de l'unité nationale, la paix, la stabilité et le progrès de Cameroun. C'est le rêve de tous les Camerounais. Nous pouvons le réaliser en disant « NON » à la corruption, véritable gangrène qui ralentit le développement et accentue l'injustice sociale.

La CONAC invite les Camerounais à continuer à se mobiliser contre ce fléau en dénonçant tout acte de corruption dont ils/elles sont victimes ou témoins. La dénonciation est un devoir patriotique et une obligation civique.

Siège: Palais des Congrès Yaoundé

**Tél : 222203732 / 658262682 / 651649194; Fax : 222 20 37 30 ;
B.P : 33 200 Yaoundé**

Site web: <http://www.conac.cm> ; Email: info@conac.cm

Ligne Verte: 1517

**Ne soyez plus une victime ou complice silencieux
des actes de corruption !**

**Dénoncez la corruption et la CONAC s'occupera du reste !
Appelez le 1517. C'est gratuit.**

The National Anti-Corruption Commission, CONAC, created in 2006, is an independent public body charged with contributing to the fight against corruption in Cameroon. Through its actions of prevention, education, communication and investigations, the institution is gradually succeeding to engrave the fight against corruption into the collective psyche of Cameroonians. The battle has not yet been won. The greatest challenge of CONAC is to make Cameroon a country where integrity will be the watchword for every citizen, for integrity is a fatal weapon against corruption.

In this way, Cameroon will become a strong, prosperous and emerging country. This is the vision of our Head of State, His Excellency Paul BIYA, committed to preserve national unity, peace, stability and the progress of our dear Fatherland. It is our dream and we can make it happen by saying "NO" to corruption; this cankerworm that slows down the development of our country and accentuates social injustice.

CONAC enjoins all Cameroonians to continue to denounce all acts of corruption that take place around them. Denouncing corruption is a patriotic obligation and a civic responsibility.

Headquarters: Yaounde Conference Centre

**Tel : 222203732 / 658262682 / 651649194; Fax : 222 20 37 30 ;
P.O. Box: 33 200 Yaounde**

Website : <http://www.conac.cm> ; Email: info@conac.cm

Hotline : 1517

**Don't continue to be a silent victim or an accomplice
of any act of corruption!**

**Denounce and CONAC will do the rest! Call 1517.
It's free of charge.**



**LA CORRUPTION N'EST PAS UNE FATALITÉ, ELLE PEUT ÊTRE VAINCUE.
DENONCEZ TOUT ACTE DE CORRUPTION !**

CONAC NEWSLETTER

Bulletin bilingue mensuel d'information de la Commission Nationale Anti-Corruption
Tél : 222 20 37 32 Fax : 222 20 37 30
Ligne Verte: 1517 / BP 33 200 Yaoundé
info@conac.cm, www.conac.cm

Directeur de Publication

Rév. Dr. Dieudonné
MASSI GAMS

Directeur de Publication

Délégué
Pr. François ANOUKAHA

Conseil Editorial

Rév. Dr. Dieudonné
NGALLE EYOUN

Rédacteur en chef

Irene MORIKANG TCHE

Rédaction

Irene MORIKANG TCHE

Richard FEGUE EKANI, Benjamin FOUA EFFA,

Anselme NDOPATA, Jacques TCHENEM VANDOU,

William ITOE TITI, Miranda ATAM

Secrétariat

Eunice BIH F. AZIE

Sylvie VOUFACK

Simon Pierre NTAP

Impression
Régie / CONAC